



Le 15/01/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du 2^e contrat hospitalier de territoire entre le GHT de Bretagne occidentale et l'ARS Bretagne

Mercredi 15 janvier 2020

Avec une augmentation de l'aide octroyée dans le cadre du 2^e contrat hospitalier de territoire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) confirme son soutien vis-à-vis des établissements de santé publics du territoire de Bretagne occidentale.

Un projet médical partagé sur le territoire

Le contrat hospitalier de territoire, mis en place en 2012 par l'ARS de Bretagne, est un outil au service de la stratégie territoriale de l'offre de soins publique. Il s'inscrit dans le prolongement des **principes de gradation de la prise en charge du patient et de la territorialisation de l'offre de soins**, portés par le Projet Régional de Santé (PRS).

Alors que le premier contrat hospitalier de territoire visait à accompagner les recompositions hospitalières et les Communautés Hospitalières de Territoire (CHT), le deuxième contrat de territoire concerne les **Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)**, qui ont remplacé les CHT en 2016.

Le GHT de Bretagne occidentale réunit 7 établissements (CHRU de Brest, l'Hôpital de Landerneau, les Hôpitaux des pays de Morlaix, Lesneven, Saint-Renan, Crozon, Lanmeur, et un membre associé, l'HIA Clermont-Tonnerre) autour d'un projet médical partagé sur le territoire.

Une aide de 2,5 millions d'euros

Grâce au soutien de l'ARS, le contrat hospitalier permet la mise en œuvre des projets du GHT, déclinés en différents objectifs et moyens, sur une durée de 5 ans. Ceux-ci visent à améliorer la gradation de l'offre de soins sur le territoire, à fluidifier les parcours des patients et à renforcer la qualité et la sécurité des soins.

Les mesures accompagnées dans le cadre du contrat hospitalier de territoire contribuent à :

- L'aide à la structuration et/ou au développement d'une filière de soins, via notamment des temps médicaux partagés : sont visés prioritairement les postes de praticiens hospitaliers,
- La facilitation des investissements pour les établissements membres du GHT,
- La mutualisation de certaines fonctions supports au sein du GHT.

Concrètement, pour la période 2019-2023, l'ARS **accompagnera financièrement, à hauteur de 2,5 millions d'euros, la création de postes médicaux et soignants partagés**, ainsi que **l'acquisition d'équipements et d'outils informatiques**. La précédente version du contrat signé entre l'ARS et la CHT avait permis le soutien de projets à hauteur de 1,254 million d'euros.

Projets retenus pour la période 2019-2023

AVC -Neurologie	Améliorer la prise en charge post-AVC (p17/p205) en créant une unité post AVC de proximité au CH de Morlaix.	Créer un poste partagé de PH neurologue CHRU/CHPM.
Cardiologie	Développer l'attractivité des services de cardiologie au sein des établissements MCO.	Former une infirmière de pratiques avancées en cardiologie au CHPM.
Filière Gériatrie	Améliorer l'accès à l'expertise gériatrique pour les hôpitaux de proximité.	Former 4 IDE aux pratiques avancées en gériatrie dans 4 hôpitaux : Crozon, Lanmeur, Lesneven, Saint-Renan.
	Développer l'offre de consultations avancées de spécialité dans les hôpitaux de proximité.	Développer l'offre de soins en dermatologie en : - proposant des consultations avancées au CH Lesneven - déployant des consultations de télémédecine pour les établissements du territoire.
Chirurgie plastique	Assurer l'accès à l'expertise de chirurgie plastique dans l'Ouest breton.	Consolider le dispositif de consultations avancées au GH Bretagne Sud et permettre l'organisation d'activités opératoires sur site.
		Mettre en place des consultations avancées de chirurgie plastique dans le GHT Armor.
Filière Imagerie	Améliorer l'accessibilité des patients aux actes d'imagerie médicale et l'accès partagé des équipes aux agendas des équipements d'imagerie médicale.	Acquérir une solution « Radiology information system » permettant la gestion du parcours du patient, des demandes d'examen, des informations spécifiques à la radiologie, des comptes-rendus (base de données), de l'activité.

Filière Pharmacie	Consolider l'activité de pharmacie au CH de Lanmeur dans le cadre de la création d'une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) unique pour le CH de Morlaix, et le CH de Lanmeur.	Créer un poste partagé de PH pharmacien.
SIH Conformément au schéma directeur du système d'information transmis	Protéger les données dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection, des Données (RGPD).	Amorcer le financement du poste de délégué à la protection des données coordonnateur territorial.
		Amorcer le financement du poste de Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).
	Faire converger les systèmes d'information du GHT.	Élaborer et mettre à disposition un annuaire technique des professionnels du GHT, permettant une gestion des droits d'accès unifiée et centralisée au sein du territoire.
		Déployer un serveur de rapprochement d'identité des patients à l'échelle du GHT.